

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil: le Covid-19 va-t-il emporter la Journée citoyenne ?

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

INSTAURÉE en 2011 par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, en vue de fédérer ses concitoyens autour d'un idéal commun, à savoir l'amour de la patrie, la "Journée citoyenne" est mise entre parenthèses depuis l'apparition de la pandémie de coronavirus.

La journée citoyenne, célébrée le premier samedi de chaque mois, tend à disparaître. Elle peinait déjà à prendre son envol en impactant les populations, majoritairement indifférentes à cette Journée. À Port-Gentil, elle a souvent été commémorée par des administrations déconcentrées et décentralisées, mais ignorée, en l'absence d'actions pédagogiques, dans les quartiers. L'apparition de

la pandémie de Covid-19 n'a fait qu'empirer la situation. Les mesures barrières imposées par les pouvoirs publics ont mis la journée citoyenne entre parenthèses. Elle est presque tombée dans les oubliettes. Pour une mort presque certaine. Le coupable tout désigné aujourd'hui est le Covid-19. Or, ainsi que l'a soutenu un notable, "le coronavirus a tué le... mort".

D'autant que, depuis quelque temps, les activités reprennent timidement mais progressivement. Pourquoi ne pas, s'interroge-t-on, relancer cette journée en respectant, comme on le voit par ailleurs, la distanciation physique, le port du masque...? La question est posée.

En rappel, la journée citoyenne a été créée en 2011 par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, afin d'inciter les populations à lutter contre



Photo: Julie Nguimbi

La journée citoyenne est tombée aux oubliettes depuis l'arrivée du Covid-19.

l'insalubrité dans les quartiers et les espaces publics. Les artères,

les établissements scolaires, les bâtiments administratifs et bien

d'autres encore devaient subir une cure de jouvence.

La juridiction des mineurs exhume le système provincial de protection de l'enfant



Photo: Sidonie Ambonguila

Une vue des participants à la session de la juridiction des mineurs.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

MIS en place il y a une quinzaine d'années, le système provincial de protection de l'enfant de l'Ogooué-Maritime a refait surface, le 8 décembre dernier, à la faveur d'une rencontre, à la direction provinciale des Af-

fares sociales, des acteurs tels que définis à l'article 11 de la loi organique n° 003/2018 du 8 février 2019 portant Code de l'enfant en République Gabonaise (institutions publiques et privées, famille, société civile, secteur privé).

Pour la juridiction des mineurs, par les voix de Tchandi Greta Clarielle Marat-Abyla

(président) et de Vanessa Ambonguila (procureur), il fallait faire le point des actions menées par les uns et les autres, de manière isolée, et de poser les bases pour que désormais elles le soient selon l'approche systémique, pour plus d'efficacité. Le constat est que la protection de l'enfant rencontre d'énormes problèmes, notamment par la non-existence, à Port-Gentil, d'un centre d'accueil étatique, d'une part, et du manque de soutien aux organismes privés qui acceptent de recueillir les enfants ou mènent des actions sur le terrain pour faire respecter les droits élémentaires des enfants, d'autre part.

Les participants, qui travailleront désormais de concert, ont posé les bases des initiatives à prendre pour que l'application de la loi portant Code de l'enfant soit exercée dans toute sa rigueur. Pour cela, le parquet compte sur l'implication de tous les acteurs listés.

Logement: ces squatters de "l'ancien hôpital"



Photo: Julie Nguimbi

Ces logements sales aux murs défraîchis enlaidissent l'image de la ville.

RAD
Port-Gentil/Gabon

ILS sont, pour la plupart, des fonctionnaires émargeant au ministère de la Santé et officiant dans les hôpitaux publics. Ils ont transformé les installations de "l'ancien hôpital" en une "cité". Or, cette unité de soins est, depuis quelques mois, sous tutelle du Conseil départemental de Bendjé.

Les salles d'hospitalisation d'urgence, celles de radiographie, de gynécologie et la maternité ont été transformées en chambres ou en appartements pour des familles entières. Ce, depuis

de nombreuses années. Faute de mieux, ces agents publics peuvent s'en contenter. Des voitures garées dans certaines cours où des enfants trouvent du plaisir à s'amuser traduisent, pour ainsi dire, de l'aisance. Mais là où le bât blesse, c'est l'état d'insalubrité qui règne sur ces sites. Au milieu de hautes herbes et des flaques d'eau, se dressent des bâtiments aux murs défraîchis, fenêtres sautées, etc. Renvoyant, de fait, l'image d'une cité fantôme. Et ce, en plein centre-ville. La question que d'aucuns se posent est la suivante: qui des occupants ou de la tutelle doit entretenir ces espaces?

Là-dessus, on se renvoie plutôt la balle. Certaines voix, du côté de l'administration, estiment que ce personnel qui, en majorité, perçoit l'indemnité de logement se doit, pour des raisons d'hygiène et de santé, d'entretenir son espace de vie. De l'autre, on soutient que les budgets d'entretien peuvent s'en occuper.